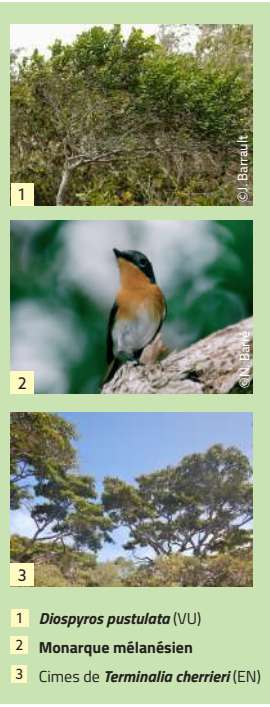


LA FORÊT SÈCHE DE BEAUPRÉ



DANS LA FORÊT SÈCHE DE BEAUPRÉ, ON TROUVE...



67 espèces végétales
(28 endémiques dont 10 rares et menacées)

20 espèces d'oiseaux
(12 endémiques)



- 1 *Diospyros pustulata* (VU)
- 2 Monarque mélanésien
- 3 Cîmes de *Terminalia cherrieri* (EN)

LA FORÊT SÈCHE DE BEAUPRÉ

Souvent confondue avec la savane à niaoulis ou les fourrés à gaïacs, milieux dégradés et pauvres en biodiversité, la forêt sèche est au contraire **riche** d'une flore et d'une faune rares et très **diversifiées**.

La **forêt sèche de Beaupré**, située sur la commune de Poya, est localisée sur une parcelle de 48 ha appartenant au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie et louée à un propriétaire privé. A l'origine beaucoup plus étendue, la forêt sèche de Beaupré a été défrichée dans les années 70, dans le cadre du développement des activités agricoles.

C'est aujourd'hui **une petite forêt isolée, entourée de pâturages**. Protégée depuis 2003, la forêt sèche (5 ha) se développe à l'abri des dégradations du bétail et des cerfs au sein d'une mise en défens de 9,5 ha.



Sous-bois
(Forêt sèche de Beaupré)

LA CONSERVATION ET LA GESTION DE LA FORÊT SÈCHE DE BEAUPRÉ

La **province Sud** (gestionnaire du site), le **Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie** et le **locataire**, mutualisent leurs moyens par le biais d'un plan de gestion (2019-2023) qui cadre les actions de protection et de restauration écologique de la forêt sèche de Beaupré :

- **Protection physique**
- Actions de **reboisement**
- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes** (cerfs et cochons)
- **Amélioration des connaissances** scientifiques (inventaire faunistique et suivi floristique)
- **Prévention contre les incendies** de forêt



- 4 **Protection physique**
- 5 **Entretien**
- 6 **Plantation**
- 7 **Suivi de la flore**

MISE EN DÉFENS DE LA FORÊT SÈCHE DE BEAUPRÉ



Mise en défens de Beaupré
9,5 ha

- Forêt sèche
- Mise en défens

Un refuge pour les espèces rares et menacées

La gestion du site de Beaupré permet également la conservation de populations d'espèces rares et menacées. *Archidendropsis paivana* et *Terminalia cherrieri* (Badamier de Poya), deux espèces respectivement vulnérable et en danger d'extinction, inscrites sur la liste rouge de l'UICN, en sont les principales représentantes.



Terminalia cherrieri (EN)



Archidendropsis paivana (VU)

Sources : Fond imagerie : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Forêts sèches : CEN - Réalisation : PFS-CEN-2021

Les forêts sèches sont un réservoir de biodiversité.

Agissons pour les protéger !



N'allumons pas de feu.



Ne prélevons pas de végétaux
et d'animaux dans leur habitat naturel.



Sensibilisons notre entourage.



La forêt sèche est classée comme écosystème d'intérêt patrimonial dans le **code de l'environnement de la province Sud** (article 232-1).



Plus d'information sur www.province-sud.nc



Pour plus d'informations, des chiffres clefs et des données cartographiques concernant les actions de protection et de restauration déployées à l'échelle de

la Nouvelle-Calédonie, consultez le **portail cartographique** en ligne via le lien suivant : <https://cen-foret-seche.georep.nc>

CONTACTS

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie

BP 10 - 98860 Koné

Presqu'île de Foué

Standard : (+687) 47 77 04

www.cen.nc

Direction du Développement Durable des Territoires (DDDT province Sud)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)

6, route des Artifices

BP L1 - 98849 - NOUMEA CEDEX

Baie de la Moselle

Tél. (+687) 20 34 00

Fax (+687) 20 30 06

www.province-sud.nc

Le CEN tient à remercier le locataire du site de Beuprè pour son engagement à conserver ce patrimoine naturel unique et sa participation à l'amélioration des connaissances sur les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie au travers de l'accord de partenariat existant depuis 2002.

Réalisation : PFS-CEN-2021

Photographies : ©CEN (sauf mention contraire)